

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à domicile : le Département investit pour améliorer les conditions de travail

Vannes, le 12 juin 2026

Le Département est le premier financeur des services d'aide à domicile en Morbihan. Face aux difficultés de recrutement dans ce secteur, il a fait de l'amélioration des conditions de travail des professionnels une priorité d'action.

[L'aide à domicile, un secteur au cœur des priorités départementales](#)

C'est dans ce contexte qu'a été conçu et déployé un plan mobilité en faveur des services autonomie à domicile (SAD) en 2025. En 2026, ce plan prévoit un financement à hauteur de 20 000 euros par véhicule, pour une flotte d'environ 50 véhicules répartis dans 15 structures du Morbihan.

[L'association AMPER, un partenaire de longue date du Département](#)

Les professionnels de l'aide à domicile de l'association AMPER, deuxième service d'aide à domicile du territoire, ont pu bénéficier directement de cette politique avec l'acquisition de nouveaux véhicules et la remise officielle des clés des mains du Président du Département, David LAPPARTIENT.

« Parce que des professionnels bien équipés sont la clé d'un accompagnement de qualité, notre engagement est clair : mieux soutenir ceux qui soutiennent nos aînés et personnes en situation de vulnérabilité, pour une prise en charge plus efficace et plus humaine. »

Créée en 1994, l'association AMPER est un acteur majeur de l'accompagnement à domicile en Morbihan. Elle emploie aujourd'hui plus de 300 salariés et réalise 230 000 heures d'interventions par année, dont 63% auprès de bénéficiaires de l'Allocation Perte d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Depuis 2021, dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui lie l'association au Département, une dotation départementale annuelle d'environ 100 000 euros permet de financer et de mettre à disposition 120 véhicules à profit des intervenants de l'association. Le CPOM a été renouvelé en 2026 et permet de garantir la bonne continuité de ce soutien.

À l'automne 2025, l'association AMPER a engagé le renouvellement intégral de sa flotte de véhicules, avec pour objectifs de :

- Garantir un véhicule sûr et en bon état aux intervenants ;
- Réduire les risques professionnels liés aux pannes et les risques routiers;
- Renforcer l'attractivité du métier, dans un contexte de forte tension sur le recrutement.

Un fonds national, en appui du Département

Le plan mobilité du Morbihan se construit avec le fonds national de soutien à la mobilité des aides à domicile de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Créé par la loi "Bien vieillir", ce fonds doté de 75 millions d'euros pour 2025, permet d'accompagner les Départements dans le financement de véhicules à faibles émissions (électriques ou hybrides rechargeables) destinés aux professionnels du secteur de l'autonomie.

Pour 2026, le Département prévoit de poursuivre et d'élargir ce dispositif, avec une enveloppe prévisionnelle d'environ 1 million d'euros pour soutenir d'autres organismes de services d'aide à domicile.

Contact presse

Sarah LE BORGNE

sarah.leborgne@morbihan.fr

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60